



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CONF.90/INF/1
31 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIÈME CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE
RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR
L'AMÉRIQUE
New York, 2-6 juin 1997

DOCUMENTATION DE LA CONFÉRENCE

Note du Secrétariat

1. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, le français et l'espagnol. Étant donné que les moyens disponibles sur place pour la traduction et la reproduction des documents de la Conférence seront limités, les gouvernements sont priés de faire parvenir dès que possible au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (le 1er mars 1997 au plus tard) deux exemplaires, dans au moins une des langues de la conférence, des documents qu'ils auront établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
2. L'un de ces exemplaires devra être dactylographié à double interligne, y compris les notes de bas de page et les citations, afin de faciliter les opérations de traitement de texte en vue de la publication finale des documents techniques après la Conférence.
3. L'autre exemplaire, qui devra être dactylographié à simple interligne, servira à la reproduction par offset du document en vue de sa distribution aux participants pendant la Conférence. Une disquette du texte en WordPerfect 5.1 pourra être jointe au document.
4. Toutes les pages du manuscrit devront avoir le même format et être numérotées consécutivement. Le manuscrit sera dactylographié au recto seulement; il conviendra de laisser une marge d'au moins 2,5 centimètres (1 pouce) sur les quatre côtés de la page.
5. Chaque document sera accompagné d'un résumé qui devra tenir sur une seule page dactylographiée. Les documents seront distribués dans la (les) langue(s) originale(s) et le résumé sera traduit par le Secrétariat et distribué dans les autres langues. Il conviendra de développer les sigles, acronymes et abréviations la première fois qu'ils apparaissent dans le texte. Si le manuscrit comporte un très grand nombre de sigles ou d'acronymes, il conviendra

d'en donner la liste au début du texte avec leur forme complète. Il est essentiel que les documents soient d'une longueur raisonnable et ne comptent pas plus de 10 pages.

6. Pour faciliter et accélérer la reproduction des similis, graphiques et autres illustrations en noir et blanc figurant dans les documents présentés, il importe d'adresser au Secrétariat de l'ONU, en même temps que le texte, deux exemplaires de chaque illustration sous une forme se prêtant à la reproduction (négatif ou tirage sur papier glacé), ce qui permettra au Secrétariat de garder un exemplaire pour la publication finale du document technique présenté et d'utiliser l'autre dans l'immédiat pour les besoins de la Conférence.

7. Comme il n'est pas possible à l'ONU de reproduire des illustrations polychromes, les gouvernements sont priés d'envoyer au Secrétariat de l'Organisation 3 000 exemplaires imprimés de chaque illustration de ce type pour insertion dans les actes de la Conférence. En outre, les gouvernements sont invités à envoyer 200 exemplaires de ces illustrations au secrétariat de la Conférence à New York, aux fins de distribution pendant la Conférence. Les gouvernements intéressés doivent donc fournir au total 3 200 exemplaires imprimés de chaque illustration en couleurs, y compris les cartes.

8. Les actes de la Conférence seront publiés en deux volumes :

Volume I : Rapport de la Conférence

Volume II : Documents techniques

9. Conformément à la politique de limitation de la documentation de l'ONU, le volume II, où figureront les documents de fond établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, ne sera publié qu'en une seule version : chaque communication paraîtra dans la langue originale et sera précédée d'un résumé dans les deux autres langues.

10. Seuls les documents que les gouvernements voudront faire distribuer par le Secrétariat comme documents d'information seront acceptés sur les lieux de la Conférence. Pour assurer une diffusion satisfaisante sur place, 200 exemplaires au moins seront nécessaires. Cette catégorie de documents ne figurera pas dans les actes finals de la Conférence.

11. Toute correspondance relative à la Conférence sera adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme suit :

Secrétariat de la sixième Conférence cartographique et régionale des
Nations Unies pour l'Amérique
Organisation des Nations Unies
Département des services d'appui et de gestion pour le développement
Division de la gestion de l'environnement et du développement social
Bureau DC1-826
New York, N. Y. 10017
États-Unis d'Amérique
